

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N°18112025-02
Séance du 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry à partir de la délibération 18112025-02 - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile à partir de la délibération 18112025-02.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Date d'affichage : 10 novembre 2025

Secrétaire de séance : GANÉ Séverine

Objet : PRET TVA/TRAVAUX EGLISE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne récupère la TVA en investissement qu'en année N+2 et que cette année, d'importantes dépenses ont été réglées pour les travaux de restauration de l'église.

Il précise que le prêt TVA délibéré le 19 avril 2022 d'un montant de 103 000€ arrive à son terme et doit être remboursé au 15 décembre 2025.

Le prêt TVA d'un montant de 28 500€ a été remboursé le 15 avril 2025. Il est nécessaire d'avoir recours à un prêt à court terme de 103 000 euros pour pallier à cette avance de TVA.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du Crédit Agricole aux caractéristiques suivantes :

- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyen (valeur de l'index : 2.033%), durée de 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital, paiement trimestriel des intérêts, taux de départ E3MM+0,70%
- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 12 mois moyen (valeur de l'index : 2.187%), 3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital, paiement annuel des intérêts, Taux de départ E12MM+0,70% - Frais de dossier 150 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition suivante du Crédit Agricole de financement Court Terme de TVA d'un montant de 103 000 euros :

- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 12 mois moyen (valeur de l'index : 2.187%),
Durée : 3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital, paiement annuel des intérêts,
Taux de départ : E12MM+0,70% - Frais de dossier : 150 euros

et autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le contrat afférent à ce prêt CT TVA.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Louis LEMARIÉ

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20251118-18112025-02-DE
Date de réception préfecture : 20/11/2025